

relations

revue du mois
publiée par un groupe de membres de la Compagnie de Jésus

COMITÉ DE RÉDACTION :

Irénée DESROCHERS, directeur
Guy BOURGEOULT, secrétaire
Richard ARÈS, Albert BEAUDRY, René CHAMPAGNE,
Jacques CHÉNEVERT, Gabriel DUSSAULT, Michel DUS-
SAULT, Julien HARVEY, Marcel MARCOTTE, Yves VAIL-
LANCOURT.

ADMINISTRATION : Albert PLANTE

RÉDACTION, ADMINISTRATION et ABONNEMENTS :
8100, boul. Saint-Laurent, Montréal 351 —
tél.: 387-2541.

PUBLICITÉ et RELATIONS PUBLIQUES : Pauline HOULE, C.P. 565,
Station « H », Montréal 107. Tél.: 387-2541.

numéro 381
avril 1973

SOMMAIRE

Paix et développement

10 ans après *Pacem in terris*: l'opinion publique et
la nouvelle paix à construire . . . Irénée DESROCHERS 99

Dossier Haïti-Canada: présence canadienne et
québécoise en Haïti . . . Franklin MIDY 102

Un virage à Développement et Paix ? . . Yves VAILLANCOURT 108

Le Rapport Gendron (II)

Le Rapport Gendron et les obstacles au français au Québec
Richard ARÈS 109

L'absolution collective

Communautés chrétiennes et réconciliation pascale
Guy BOURGEOULT 112

La confession: le point de vue du « consommateur »
Arthur PICHÉ 117

Église et politique

L'avenir du Canada et les Églises chrétiennes
Gregory BAUM 118

Spiritualité chrétienne

Toi, toujours toi . . . Paul FORTIN 122

Chroniques

Littérature: Poètes d'hier et d'avant-hier . René DIONNE 122

Radio: Une messe à l'heure de la vie . Bernard LAVOIE 125

Cinéma: Quelques films . . et leur publicité . Yves LEVER 126

Relations est une publication des Éditions Bellarmin.
Prix de l'abonnement: \$7 par année. Le numéro: 75¢.
M. Jean-Robert GENDRON est autorisé à solliciter des
abonnements pour la revue.



Relations est membre de l'Audit Bureau of Cir-
culations. Ses articles sont répertoriés dans le
Canadian Periodical Index, publication de l'As-
sociation canadienne des Bibliothèques, et dans
le *Répertoire canadien sur l'éducation*. Dépôt
légal, Bibliothèque nationale du Québec.

Courrier de la deuxième classe — Enregistrement no 0143.

Nouveautés

**HAUTS FAITS
DU CANADA FRANÇAIS**
relevés et commentés
par des Anglophones
par SÉRAPHIN MARION
de la Société royale

ISBN-0-7766-1301-4
15 x 22 cm., 208 pages — Prix: \$4.80

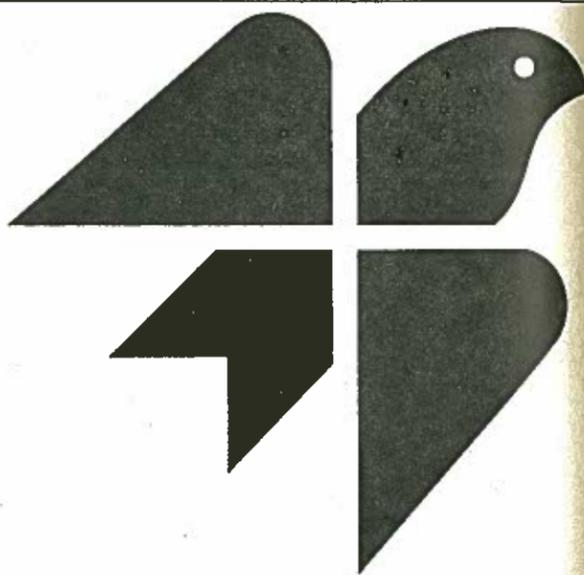
DU LANGAGE
A. Martinet et M. Merleau-Ponty
par GHYSLAIN CHARRON

ISBN-0-7766-1011-2
15,5 x 23,5 cm., 200 pages — Prix: \$4.50

ANTOINE DU PERIER
**LES AMOURS DE PISTION
ET DE FORTUNIE**
Texte critique avec Introduction et Notes
par ROMÉO ARBOUR
ISBN-0-7766-4152-2
15 x 22 cm., 152 pages — Prix: \$3.75

En vente chez votre libraire et aux :

ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA
Ottawa, Ontario, Canada,
K1N 6N5



un peu plus par-ci...
un peu plus par-là...

ça donne
beaucoup plus
avec
la BCN

Banque Canadienne Nationale

PAIX et DÉVELOPPEMENT

10 ans après PACEM IN TERRIS

L'opinion publique et la nouvelle paix à construire

par Irénée Desrochers

Dans son message pour la Journée
de la paix, le 1er janvier 1973, Paul VI
soulignait le dixième anniversaire de
l'encyclique *Pacem in terris*, publiée le
Jeudi saint, 11 avril 1963. Cet anni-
versaire est une occasion de réfléchir
sur certains problèmes de la vie inter-
nationale, dans laquelle nous nous insé-
rons de plus en plus.

Les uns songeront à quelque aspect
politique ou militaire: à la poursuite
des négociations sur le désarmement;
aux négociations des étapes qui feront
passer le « cessez-le-feu » au Vietnam
à une vraie paix; au règlement de con-
flits qui couvent ou qui font rage en
d'autres points du globe; ou, plus im-
médiatement, aux conditions requises
pour que le Canada puisse remplir
efficacement son rôle dans la Commis-
sion internationale de surveillance au
Vietnam.

D'autres s'attacheront, — comme ici,
brièvement, — à tel ou tel aspect éco-
nomique ou financier de la vie interna-
tionale à construire, la justice sociale
étant l'un des fondements de la paix
internationale. Le développement mon-
dial retiendra alors l'attention, avec les
problèmes formidables des pays en voie
de développement et ceux que le réta-
blissement de la justice internationale
pose aux pays « développés ».

Les uns et les autres pourront trou-
ver dans la pensée de l'Église des
perspectives pouvant guider leurs ré-
flexions.

Des principes fondamentaux: vérité, justice, solidarité, liberté

L'Église, en effet, offre des principes
de base. Organisés en synthèse, ils
peuvent provoquer et soutenir la ré-
flexion des hommes de bonne volonté.
Paul VI le rappelait dans son allocu-
tion, le 4 octobre 1965, à l'Assemblée
générale des Nations Unies:

La paix, vous le savez, ne se construit pas
seulement au moyen de la politique et de
l'équilibre des forces et des intérêts. Elle
se construit avec l'esprit, les idées, les
œuvres de la paix¹.

Le péril, ajoutait Paul VI, ne vient ni
du progrès ni de la science; « le vrai
péril se tient dans l'homme ». C'est
pourquoi l'édifice de la civilisation mo-
derna doit se construire « sur des prin-
cipes spirituels », sur « ces indispensa-
bles principes de sagesse supérieure ». C'est
alors que le Pape avait renvoyé
au document historique qu'est l'ency-
clique de Jean XXIII, *Pacem in terris*.

Le contexte historique a évidemment
changé depuis dix ans. Le texte de
Pacem in terris a été composé après
l'une des crises les plus sérieuses de la
guerre froide, celle d'octobre 1962,
alors que l'envoi de missiles soviétiques
à Cuba opposait Kennedy à Krout-
chev². Le déroulement des événements
présente constamment à l'homme de
nouvelles facettes du problème de la
paix. Sans fin, une paix nouvelle est à
construire.

Il y a pourtant une certaine conti-
nuité dans l'histoire. C'est ce qui fait
son intérêt. Des philosophies et des
théologies de l'histoire sont en chantier;
un certain mystère les enveloppe tou-
jours. L'Église, devant ce qu'elle ap-
pelle les « signes des temps », poursuit
son effort de réflexion et continue,
« sous l'impulsion de l'Évangile comme
source de renouveau », à développer
un corps de pensée, « dans la continuité
de ses préoccupations permanentes »³.
C'est dans ce contexte que la synthèse
de *Pacem in terris* reste précieuse. Il
faut replacer ce texte, comme un jalon,
dans la continuité des documents de
l'Église, et le reconsidérer conjointe-
ment, non seulement avec *Mater et
Magistra* (1961), mais avec la consti-
tution *Gaudium et spes* de Vatican II
(1965) et l'encyclique *Populorum
Progressio* de Paul VI sur le dévelop-
pement des peuples (1967); il y a aussi
les nombreuses allocutions ou déclara-
tions de Paul VI sur la paix, particu-

lièrement ses messages pour la Journée
de la Paix, chaque Jour de l'an, depuis
maintenant six ans.

Pacem in terris, de lecture assez
facile, présente des principes tradition-
nels, mais dans un enchaînement tel
que le lecteur est lancé sur une voie
de progression qui finira par le mettre
en demeure de se compromettre vrai-
ment pour intensifier son action en
faveur de la paix.

La vie en société, dit Jean XXIII,
est une réalité d'ordre spirituel, qui
repose sur les quatre grands principes
qui reviennent plusieurs fois à travers
son encyclique.

— La vérité doit présider aux rela-
tions entre les communautés politiques:
l'égalité naturelle de toutes les com-
munautés en dignité humaine doit être
hors conteste. Chacune a donc droit à
l'existence, au développement, à la
possession des moyens nécessaires pour
réaliser ce développement. Les pays
plus favorisés n'ont « aucun droit d'ex-
ploiter les plus faibles »; ils ont plutôt
l'obligation de « contribuer plus large-
ment » au progrès de ces peuples.

— La justice exige la reconnaissance,
dans les faits, des droits mutuels; donc
la reconnaissance des droits stricts des
pays défavorisés, et l'accomplissement
des devoirs correspondants. Jean XXIII
trouve qu'il n'est pas hors de propos
de citer le mot de saint Augustin: « Une
fois la justice mise de côté, que devien-
nent les empires, sinon des brigandages
en grand ? »

— La vérité et la justice seront ani-
mées par une solidarité efficace, mise
en œuvre sous les mille formes de col-
laboration. Les interdépendances réelles
appellent la coopération, puisqu'il y a
un bien commun qui relie les peuples.

— La promotion des pays en voie de
développement doit se faire dans le
plein respect de leur liberté:

Mais, soulignons-le avec insistance, l'aide
apportée à ces peuples ne peut s'accom-
pagner d'aucun empiètement sur leur
indépendance. Ils doivent d'ailleurs se
sentir les principaux artisans et les pre-
miers responsables de leur progrès écono-
mique et social (n. 123).

Les communautés politiques économi-
quement développées, dans leur action mul-
tiforme d'assistance aux pays moins favo-
risés, sont tenues de reconnaître et de
respecter les valeurs morales et les parti-

cularités ethniques de ceux-ci, et de s'interdire à leur égard le moindre calcul de domination (n. 125).

Pris conjointement, ces quatre principes, de vérité, de justice, de solidarité et de liberté, constituent la base d'exigences redoutables. Ils feront une forte pression sur notre conscience au moment où nous nous interrogerons sur la valeur de nos efforts pour aider les pays en voie de développement.

Notre aide au développement

Mais, depuis une dizaine d'années, quel chemin les pays favorisés ont-ils suivi? Dans l'avenir qui se dessine, est-ce un chemin qui mènera à la paix internationale? A cette paix qui n'est pas purement absence de guerre, mais un ordre de justice et de liberté dans la solidarité et la vérité?

Des interrogations nous assaillent. M. Robert McNamara, président de la Banque mondiale, prononçait une conférence au Canadian Club de Toronto, le 8 mars dernier⁵. Il y rappelle que, dans dix pays où le revenu moyen annuel par tête s'établit à \$145, plus de 40% de la population ne dispose que d'un revenu annuel de \$50; et que, dans dix autres pays, pour 40% de leur population, le revenu annuel par tête ne dépasse pas \$80. Il conclut que les pays développés doivent accroître, mais de plus du double, leur « aide publique » (l'aide « officielle » des gouvernements) au développement des pays pauvres, dans la deuxième moitié de cette présente décennie (1971-1980). C'est que, en 1975, selon les projections basées sur les intentions actuelles de l'ensemble des gouvernements des pays développés, on n'aura atteint que la moitié de l'objectif de « l'aide publique », qui a été fixé à 0.7% du produit national brut des pays riches par la « Stratégie des Nations Unies pour la deuxième décennie de développement »⁶. Le président de la Banque mondiale, chez qui on peut, si l'on veut, soupçonner des vues « intéressées », mais que sa fonction même doit assez peu porter à l'exagération quand il s'agit des droits des plus petits, a-t-il raison de parler ainsi à tous les Canadiens, — au portefeuille petit et moyen, autant que grand, — qui auront à payer les impôts requis pour payer ce 0.7% du PNB canadien? Comment « sensibiliser et orienter l'opinion publique mondiale », comme M. McNamara a essayé de le faire, dans son discours à l'ouverture de la IIIe Conférence de la

« Le développement est le nouveau nom de la paix », devait dire Pàul VI dans *Populorum Progressio*. Les disparités trop grandes entre peuples « mettent la paix en péril », car « la paix ne se réduit pas à une absence de guerre »: elle se construit jour après jour dans la poursuite d'une justice plus parfaite. Le chemin de la paix passe donc par le développement⁴.

Commission des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED), réunie à Santiago du Chili, en avril et mai derniers? Raoul Prebisch, spécialiste réputé et qui s'y connaît bien (il a été secrétaire de la CNUCED I, à Genève, en 1964, et de la CNUCED II, à New Delhi, en 1968), devait avouer que la IIIe CNUCED était devenue « la Conférence des illusions perdues »⁷.

Tibor Mende, ancien haut fonctionnaire des Nations Unies, spécialiste depuis vingt ans des problèmes du sous-développement, conclut que nous allons vers une révision déchirante du développement et de « l'aide » au développement. L'écart qui va s'élargissant entre les pays riches et les pays défavorisés, il faut le voir d'un peu plus près. Entre le revenu moyen par habitant du monde de l'abondance (\$2,400) et celui des pays sous-développés dans leur ensemble (\$180), l'écart a grandi pour atteindre maintenant \$2,200. On prévoit qu'il s'élargira encore de \$1,000 d'ici dix ans. Sur la base d'une hypothèse tellement généreuse que le président du « Comité d'aide au développement » de l'OCDE la considère « pratiquement impossible », — c'est l'hypothèse que les pays en voie de développement connaîtraient une croissance de leur revenu par habitant deux fois plus rapide que celle des pays développés, — l'OCDE conclut qu'il faudrait environ 86 ans avant que le fossé ne commence seulement à diminuer, et 120 ans pour que les pays pauvres rattrapent leur retard⁸. Dans ces conditions, Tibor Mende a-t-il raison d'affirmer qu'il y a, à l'échelle du monde, un type d'apartheid global qui sépare d'immenses majorités de défavorisés de quelques minorités privilégiées? A-t-il raison de soutenir que l'aide au développement est en pleine crise et que « nous vivons la fin des philosophies de développement des vingt dernières années »⁹?

Nous avons une meilleure connaissance des faits et des moyens à prendre pour répondre aux difficultés, mais, dans bien des cas, c'est la volonté politique qui reste faible. C'est l'avis du président du « Comité d'aide au développement » de l'OCDE. Quand ils établissent des budgets et formulent des politiques, les cabinets, les premiers ministres et les parlements doivent considérer que les besoins des pays en voie de développement sont parmi les grandes priorités. Les gouvernements doivent gagner le soutien de leur opinion publique, car « c'est à eux qu'il incombe de montrer le chemin, de faire preuve de clairvoyance et d'ouvrir de larges

1. « Allocution de Paul VI au palais des Nations Unies », *La Documentation catholique*, n. 1457, 17 oct. 1965, col. 1735.

2. Au sommet de la crise des missiles à Cuba, dans la nuit du 24 au 25 octobre 1962, Jean XXIII rédigea à la hâte un appel solennel à la paix. Mais avant de le publier, le lendemain, sur les ondes de Radio-Vatican, le Pape voulut en parler immédiatement avec Washington et Moscou; des appels téléphoniques se prolongèrent donc jusqu'à l'aube. « A 7 heures du matin, Kroutchev, le premier, fit savoir au Pape qu'il était d'accord. Une heure plus tard, c'était au tour de Kennedy de donner son feu vert », raconte Robert Serron dans un récent article sur Pie XII et Jean XXIII (*Paris Match*, 17 février 1973, p. 85). A midi, le Pape lut son message en français à Radio-Vatican. Cette même fin de semaine, la crise était dénouée. Ce n'est certes pas à cause de la seule intervention de Jean XXIII qu'une troisième guerre mondiale fut écartée. Mais son intervention demeure lucide et opportune (*Doc. Cath.*, 18 nov. 1962, col. 1443). — Robert Serron conclut l'anecdote avec un peu trop de rapidité, laissant l'impression qu'il a peut-être exagéré beaucoup trop l'influence réelle de Jean XXIII. Mais, de leur côté, des esprits « réalistes » croiront que les intérêts économiques et les forces de domination ont seuls déterminé le dénouement de la crise; qu'il serait donc « naïf » de penser que Jean XXIII ait pu exercer une influence en cherchant à agir sur l'opinion mondiale!

Le Conseil général de la Fondation internationale Balzan a décidé, à l'unanimité, le 1er mars 1963, d'accorder à Jean XXIII son prix de la paix. Les quatre Soviétiques, membres du Conseil, tinrent à faire savoir qu'ils avaient voté pour Jean XXIII et l'un d'eux lut le message suivant: « Le gouvernement soviétique et son premier ministre, Nikita Kroutchev, apprécient au plus haut point les efforts du Pape pour la cause de la paix internationale » (*Doc. cath.*, 7 avril 1963, col. 418). — Des esprits « réalistes » savent que ces quatre Soviétiques n'ont pas pu être sincères!

3. Paul VI, Lettre au Cardinal Roy, n. 42.

4. Paul VI, *Populorum Progressio*, nn. 76, 83, 87.

5. *La Presse*, 9 mars 1973, p. B-3.

perspectives ». Mais les gouvernants ne sont-ils pas, dans une bonne mesure, à la merci de l'opinion publique?

Le problème de l'opinion publique est l'un des plus épineux que le Comité d'aide au développement de l'OCDE rencontre dans son effort pour essayer d'améliorer, sur les plans quantitatif et qualitatif, la contribution de nos pays au développement du tiers monde¹⁰.

L'opinion publique et la volonté politique

Or l'opinion publique s'oriente non seulement par l'information reçue au niveau des faits, mais dans l'analyse nécessaire de ces faits. Elle s'oriente alors en bonne partie par le retour à une pensée fondamentale qu'elle approfondit et qui devient directrice et motrice. D'où l'importance d'un retour constant aux grandes sources de ré-

6. Voir la Résolution 2626 (XXV), adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, le 24 octobre 1970, *ONU Chronique mensuelle*, nov. 1970, p. 121.

Le fameux 1% du PNB à verser en « aide » est le montant total (net) des ressources financières, publiques et privées, fournies aux pays en voie de développement. Il comprend, en plus de « l'aide publique » au développement, d'autres apports du secteur public, et les apports privés (investissements directs, prêts et crédits à l'exportation, ou dons privés). Certaines formes de cette « aide » ne sont pas considérées comme de l'aide au sens strict, — le Rapport Pearson et l'OCDE en conviennent, — mais entrent cependant dans la définition du 1%. C'est ainsi que les crédits à l'exportation financés par le secteur public ne sont pas considérés par l'OCDE comme aide publique au développement. L'OCDE pose donc des conditions précises pour que le 0.7% du PNB en aide publique soit accepté comme de l'aide véritable. C'est surtout la nature de cette « aide publique » qui explique son importance; il y a aussi le fait, bien sûr, que cette aide publique de 0.7% du PNB représente une large part du 1% visé.

7. D. A. Donida, « La Conférence des illusions perdues? », *Perspectives internationales* (revue du Ministère des Affaires extérieures du Canada), sept.-oct. 1972, p. 32.

8. Edwin M. Martin, « L'opinion publique et l'aide au développement », *L'Observateur de l'OCDE*, avril 1972, p. 32.

9. Tibor Mende, « Vers une révision déchirante du développement et de l'aide », *Coopération Canada* (Agence canadienne de développement international), janvier-février 1973, pp. 3-9.

10. Edwin M. Martin, *Ibid.*, pp. 29 et 31.

11. Donida, *Ibid.*, p. 36.

12. Déclaration « Le développement exige la justice », *L'Action*, 10 mars 1973, p. 4.

13. Conférence de M. Paul Gérin-Lajoie, président de l'ACDI, devant le Board of Trade of Montreal, 12 mars 1973, *Le Devoir*, 13 mars 1973, p. 7.

Pour éviter le cercle vicieux, chacun doit commencer à faire sa part. L'opinion publique, de son côté, doit forcer les gouvernements à agir, comme elle le fait dans le cas de la pollution physique. Il s'agit ici d'une très grave pollution sociale qui étouffe la vie de millions d'hommes, de femmes et d'enfants¹¹.

flexion pour forger les idées-forces qui changeront les hommes pour changer le monde.

Paul VI déclarait dans son Message pour la Journée de la paix, le 1er janvier dernier:

La paix ne doit être ni inerte, ni passive, mais dynamique, active et progressive, selon que les justes exigences des droits équitables de l'homme, tels qu'ils ont été définis, en réclament de nouvelles et meilleures expressions.

Il avait affirmé, dans son Message pour la Journée de la paix, en 1972, que la plénitude de la justice suppose une nouvelle justice.

Quand les Canadiens auront-ils fait un nouvel examen des politiques d'aide au développement et ré-évalué leurs priorités et leur échelle de valeurs, comme viennent de le demander les représentants de cinq Eglises au Canada¹²? Le Canada, dans le domaine de « l'aide publique » au développement se console trop facilement avec l'idée qu'il se classe au sixième rang des pays qui aident. En réalité, notre pays se traîne les pieds et accuse des retards quand il s'agit de rencontrer l'échéance.

Le retard des autres excuse-t-il le nôtre? La « Stratégie des Nations Unies pour la deuxième décennie de développement » a fixé, pour 1975, l'objectif de 0.7% du PNB à verser en aide publique au développement des pays sous-développés. Devant la dimension réelle du problème des pays du tiers monde, rien ne démontre que cet objectif soit plus qu'un strict minimum, ou même un niveau suffisant. Pourtant, M. Paul Gérin-Lajoie, président de l'Agence canadienne de développement international, vient de nous le confirmer: le Canada, qui a un taux actuel d'environ 0.4% du PNB versé en aide publique au développement, compte atteindre l'objectif de 0.7% en 1980 seulement¹³. En 1980 seulement, ... s'il n'y a pas d'autres retards.

La paix sociale, chez nous, repose, elle aussi, sur les mêmes principes de *Pacem in terris*: vérité, justice, solidarité et liberté. L'idée que l'acceptation de la justice sociale *ici* est reliée à notre acceptation de la justice sociale pour les pays en voie de développement est présentée à notre opinion publique. Cette idée va-t-elle germer?

La paix, en cette terre des hommes qui sont frères, et en ce pays qui est le nôtre, est toute tendue vers l'avenir. Elle ne sera pas « donnée » sans nos efforts. Elle sera sans cesse à construire. Ici et là-bas, tout ensemble. Elle repose sur une transformation profonde de l'opinion publique. Pour le chrétien, elle suppose en même temps une conversion de l'homme. Au-delà de nos efforts pour la réaliser dans l'histoire, elle est un don du Prince de la Paix. *Pacem in terris!*

Pour le 10e anniversaire de Pacem in terris

Jean XXIII
Lettre encyclique
Pacem in Terris

Sur la paix entre toutes les nations,
fondée sur la vérité, la justice, la charité, la liberté.

11 avril 1963

Dans la présentation qu'il faisait de cette encyclique, le P. Richard Arès écrivait: « Trois grands traits caractéristiques se dégagent de cette nouvelle encyclique du Pape Jean XXIII: la richesse de la doctrine, le souci du monde actuel et l'appel à l'action positive. »

\$0.50 (Par la poste : \$0.60)

Les Éditions Bellarmin
8100, boulevard Saint-Laurent, Montréal 351
Tél.: 387-2541